

Compte-rendu du Conseil d'Administration du CCAS du 23 mars 2017

Date de convocation :
17 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le 23 mars à 19h00, le Conseil d'Administration légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Mr Sylvain LAMBERT.

Etaient présents : M. Sylvain LAMBERT, MMES Martine MERELLE, Corinne DAVERDIN, Aurélie GRAND, Sandrine BUISSON, Estelle PRUVOST Josiane MAILLEBOUIS

Nombre de Conseillers

En exercice : 11

Présents : 7

Votants : 10

Absentes représentées: MME Yasmina BEGHADI, représentée par M. Sylvain LAMBERT, MME Christine CHTCHIGROVSKY, représentée par MME Martine MERELLE, MME Maryse PAVARD, représentée par MME Sandrine BUISSON

Absente : MME Sandrine MOREIRA DA CRUZ

Secrétaire de séance : MME Aurélie GRAND

La séance débute à 19h00

MME Aurélie GRAND est désignée secrétaire de séance

1/ Lecture et Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 09 mars 2017

M. le Président fait la lecture du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 09 mars 2017.

M. le Président demande s'il y a des remarques sur le Procès-Verbal. Il est approuvé à l'unanimité.

2/ Approbation du compte de gestion 2016

M. le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil d'administration du CCAS ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du président sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Il précise qu'il n'y a que du fonctionnement, et pas d'investissement, et énonce les dépenses totales par chapitres, en insistant sur les plus importantes, soit le chapitre 11, et les dépenses liées au repas de fin d'année, colis, et apéritif des 4 CCAS, pour un total de 4299.84€, et le chapitre 12, pour les aides accordées, pour un total de 1323.24€. Il conclut en annonçant que le report sur 2017 se monte à 1638.22€.

M. le Président, après avoir vérifié qu'il n'y a ni questions, ni explications de vote, fait procéder au vote du compte de gestion. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Il informe l'assemblée qu'il quitte la salle et passe la présidence à MME Martine MERELLE pour la présentation du compte administratif.

3/ Approbation du compte administratif 2016

MME Martine MERELLE fait la lecture du tableau suivant :

	Résultats antérieurs 2015	Part affectée	Résultats de l'exercice 2016	Résultats de clôture 2016
Section fonctionnement	5 261.30€		-3 623.08€	1 638.22€
TOTAL	5 261.30€		-3 623.08€	1 638.22€

MME Martine MERELLE demande s'il y a des questions ou/et des explications de vote. En l'absence de toute manifestation, elle fait procéder au vote du compte administratif. Le compte administratif 2016 est voté à l'unanimité.

M. le Président regagne sa place.

4/ Affectation des résultats

M. le Président déclare que la somme de 1638.22€ est à reporter sur l'article 002 du budget de fonctionnement. Après avoir vérifié qu'il n'y a ni question, ni explication de vote, il passe au vote. Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide l'affectation de cette somme sur le budget 2017 à l'article 002.

5/ Vote du budget primitif 2017

M. le Président informe que 4500€ seront abondés sur le chapitre 11 ; ce chapitre disposera donc en tout de 5000€.

Il explique que les 230€ du chapitre 12 serviront à payer l'URSSAF au cas où le CCAS devrait embaucher un stagiaire.

Pour les aides d'urgence, il prévoit 2000€.

Pour le chapitre 65 (notamment l'article 673), il explique que la somme de 500€ est prévue pour l'annulation éventuelle de titres.

M. le Président annonce un montant de 8636.22€ en dépenses totales de fonctionnement.

En ce qui concerne les recettes, M. le Président explique que la somme de 1636.22€ correspond au résultat d'exploitation reporté. Il ajoute que la commune abondera le budget du CCAS à hauteur de 2000€. Le total des recettes en fonctionnement est de 8638.22€. Le budget est donc équilibré en section de fonctionnement.

Après avoir vérifié qu'il n'y a ni question, ni explication de vote M. le Président procède au vote. Le budget primitif 2017 est voté à l'unanimité.

6/ Dossiers de demandes d'aides**1- Demande d'aide de MME X pour le voyage scolaire de son fils XX, pour juin 2017**

M. le Président explique que l'école élémentaire monte un projet de classe transplantée pour juin 2017. A sa connaissance, 3 foyers seraient en difficulté et leurs enfants ne pourraient participer à ce voyage.

Après étude des pièces justificatives fournies, il s'avère que MME X peut prétendre à une aide de 85% du montant du voyage. Le prix étant encore imprécis, M. le Président décide de plafonner cette

aide à 350€ sur la délibération, d'autant plus qu'il risque d'y avoir deux autres mêmes montants à verser si les autres familles en difficulté se manifestent.

Il fait lecture du projet de délibération et après avoir vérifié qu'il n'y a ni question, ni explication de vote, procède au vote. Le conseil d'administration approuve cette délibération à l'unanimité.

2 – Demande d'aide de MME Y pour les impayés cantine/étude pour son fils.

M. le Président estime que le dossier est incomplet. Il est impossible de savoir quels sont les factures payées réellement par MME Y, et sur celles qui le sont et à quelle hauteur.

Il propose de demander à MME Y, par courrier, de fournir un dossier complet et que celui-ci sera revu au prochain conseil d'administration.

7/ Informations et questions diverses

Départ de deux membres du CCAS

M. le Président informe que MMES CHTICHIGROVSKY et BEGHADI ont vendu leur maison et quittent la commune. Il faudra par conséquent trouver deux nouveaux membres extérieurs. Mme Martine MERELLE dit que MME EQUER et M. BOUCHE se sont proposés ; M. le Président dit qu'il faudra leur demander de faire leur candidature par courrier pour le prochain conseil d'administration.

Vitaris

M. le Président informe les membres du conseil d'administration que Vitaris a obtenu la norme ISO 9000.

Centre Hospitalier de Rambouillet

M. le Président dit que le CCAS a reçu un courrier informant que désormais il y a deux consultations gratuites par mois au centre hospitalier de Rambouillet. MME Martine MERELLE dit qu'il serait bien de mettre cette information dans le prochain Vivre@Rochefort. M. le Président ajoute qu'il faudrait que des copies de ce courrier soient mises à disposition du public à l'accueil de la mairie.

Repas des Aînés de fin d'année et apéritif des 4 CCAS

Mme Martine MERELLE souhaitait une date, mais M. le Président répond que cela est prématuré et qu'il ne peut s'avancer sans connaître le lieu où ce repas se déroulera.

Il aimerait que cet évènement se déroule au Golf, mais il n'a pas encore contacté la direction.

MME Martine MERELLE informe que l'apéritif des 4 CCAS aura peut-être lieu le 7 octobre, mais qu'elle doit avant tout, s'assurer que cette date est bien disponible auprès de l'association l'Essor, qui a réservé la salle des fêtes le même jour.

Réunion publique

M. le Président rappelle enfin la date de la prochaine réunion publique, le samedi 25 mars, à 11h, à la salle des fêtes.

La séance est levée à 20h10

Liste des délibérations prises lors de la séance du jeudi 23 mars 2017 :

DCadm 2017-07 – Aide pour MME X pour le voyage scolaire de son fils XX en juin 2017.

Le président du CCAS

M. Sylvain LAMBERT

